

REAMENAGEMENT DU DIFFUSEUR RN12 / RD91

Réunion de concertation du 24 janvier 2022

Lieu

Vidéo-rencontre

Participants

DiRIF SMR

M. PERREL, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest

F. CHANTRELLE, adjointe au chef du Service de Modernisation du Réseau

A. DAURIAN, responsable d'opération

L. PEREIRA, assistante au responsable d'opération

EPA Paris Saclay

T. BAILLET, chef de projet secteur Yvelines

Associations

I. CLAUDE- VeloVersailles

P. DESNOS – Amis des Forêts

P. DOMERGUE - ESSOR Versailles

P. JENNEQUIN - ADE Epi d'Or

A. BOISROUX-JAY – VEI

X. FERNIER -

B. FLOCH – VEI

A. FASTRE - AVB / APACH

Après avoir rappelé la solution retenue à ce jour, M. Perrel présente les optimisations récemment étudiées :

Le projet de voie verte longe la RD91 à droite en montant. Les récentes études ont confirmé un franchissement des bretelles par cette voie verte à niveau. Chacun des passages piétons sera sécurisé par un temps de feu confortable.

Un nouveau compactage du carrefour permet de réduire l'empiétement forestier au niveau du carrefour, qui va à présent se chiffrer non plus en surface, mais en un faible nombre d'arbres.

Un empiétement de quelques centaines de m² demeure nécessaire pour le prolongement de la bretelle de sortie depuis Créteil, essentiellement pour reconstituer un masque végétal à la visibilité avec le Château.

Cf. présentation déroulée en séance

Questions - réponses

- Questions sur le trafic

Les associations s'interrogent sur les hypothèses de trafic retenues par le maître d'ouvrage : de nouveaux comptages ont-ils été effectués pour prendre en compte l'effet durable du télétravail ? La DiRIF rappelle que les hypothèses de trafic prises pour le dimensionnement du projet sont optimistes en matière de réduction des déplacements (part élevée de covoiturage, densité d'occupation etc). La réalisation de nouveaux comptages n'éclairerait pas mieux la situation car les trafics sont toujours très variables selon les mesures Covid en vigueur, souvent à la baisse mais aussi parfois à la hausse.

Elles s'inquiètent par ailleurs de l'injection d'un trafic supplémentaire rentrant dans Versailles, la zone en bas de l'avenue Clément Ader étant déjà saturée à certaines heures.

- Question sur les compensations forestières

Les Amis de la forêt demandent que soit compensé l'empiètement causé par la prolongation de la bretelle de sortie, car une haie pour masquer la co-visibilité ne saurait compenser l'abattage de chênes et charmes. Idem pour l'alignement de hêtres pourpres le long de la RD91 menacé par le projet.

La DiRIF respectera les règles de compensation foncières édictées par la DRIAAF en la matière.

Les associations avaient souhaité une compensation forestière dans le « polygone de l'artillerie », terrain militaire situé à proximité du projet, dans le même massif boisé. M. Perrel Indique avoir pris contact avec la DRIAAF et le ministère de la Défense concernant cette parcelle. Des échanges ont déjà eu lieu par le passé entre l'ONF et le ministère de la Défense afin de le transmettre en gestion forestière à l'ONF, à la condition de dépolluer sur une épaisseur de 80 cm et de démolir les bâtiments, en raison des activités antérieures polluantes sur ce site. Ceci conduirait à déboiser la quasi-totalité de sa surface, laquelle est visible depuis le Château de Versailles, ce qui serait très coûteux et surtout contre-productif par rapport à l'objectif de compensation poursuivi par la DiRIF. La faisabilité d'une compensation sur cette parcelle nécessiterait de revoir l'usage que pourrait en faire son futur gestionnaire. L'accueil du public sur un sentier piéton dépollué est peut être envisageable.

- Questions sur les circulations douces

Les associations s'interrogent sur le temps de feu pour les modes doux : que veut dire confortable ? M. Perrel indique que cela signifie qu'un temps de vert sera dédié à la traversée des piétons sans conflit avec le trafic routier, et que ce temps est nettement supérieur au minimum réglementaire.

Hors réunion, il est précisé ces temps de vert. En venant de Versailles direction Satory :

- premier passage piéton, sur le tourne-à-droite Versailles > Dreux : 18s de vert le matin sur un cycle de 90s, 22s de vert le soir sur un cycle de 70s

- deuxième passage, sur le tourne à gauche Satory > Dreux : 61s matin, 38s soir

- troisième passage, sur la bretelle de sortie Dreux > Satory : 45s matin, 34s soir

Elles s'interrogent également sur l'abandon d'une dénivellation au profit d'un passage à niveau réglementé par des feux. La DiRIF indique qu'à cet endroit la solution à niveau présente un bilan nettement plus favorable que la solution dénivelée : empiètement forestier nul, parcours moins anxiogène, économie sur le projet.

L'EPAPS précise que le passage à niveau sur la bretelle de sortie Dreux > Satory est quant à lui susceptible d'évoluer en passage dénivelé, dans le cadre de la réalisation d'un mail de 60m de large.

Au sujet de la prolongation de la piste cyclable au-delà du diffuseur, l'EPAPS indique partager l'ambition de la prolonger jusque la vallée de la Bievre. Plusieurs tracés sont à l'étude et en discussion avec le Département pour le lien avec la RD91.

Selon les associations, il n'est pas souhaitable de prévoir un éclairage le long de la piste cyclable dans la forêt, afin de ne pas générer de pollution lumineuse, ou alors prévoir un éclairage qui se déclenche sur détection de mouvement. La DiRIF prend note et demandera la position du futur gestionnaire de cette voie verte à ce sujet. Elle indique qu'un éclairage est prévu a minima pour le passage sous ouvrage, pour des questions de confort et sécurité.

Enfin, les associations énoncent la nécessité de défendre la voie verte contre les intrusions (stationnement sauvage, circulation deux roues motorisés etc). La DiRIF rejoint cette préoccupation. A ce stade des études, une glissière métal/bois est prévue pour isoler la piste cyclable de la RD91. Les

études ultérieures devront préciser les dispositifs au niveau des entrée/sortie de cette verte en couloir.

La question de la perméabilité entre la voie verte et la forêt est abordée. Aujourd'hui, une clôture interdit cette perméabilité et le relief est assez prononcé.

Pour une association, les arbres situés le long de la future piste cyclable risquent d'être abîmés par les travaux (racines) et donc difficiles à entretenir, ne pas négliger ce point.

- Stationnement le long de la RD91

Les associations questionnent la suppression du stationnement le long de la RD91, et sa conséquence sur l'engorgement des rues en prolongation ou en proximité du diffuseur (comme la rue Joffre et la rue Royale) vers le centre-Ville de Versailles. Il est question de difficultés accrues pour se garer pour les résidents, les commerçants et les élèves des nombreux établissements scolaires. Elles demandent ce qu'il est prévu pour compenser cette suppression de places de parking.

Hors réunion, M. Domergue précise :

Le 26/01/22, j'ai compté les voitures et possibilités de se garer en stationnement des deux côtés de la RD 91 depuis la rue Joffre : 70 du côté montée à droite, dans la descente moins de places environ 50. Au total environ 120.

La suppression du stationnement n'est pas un petit problème. En comparaison, la création de la voie verte rue de la Porte de Buc ne concernait pas autant de véhicules.

Conséquences : pression dans un quartier déjà saturé problème des usagers qui souvent n'ont pas de transports en commun ou pas de transport commodes, ici grande variété de motifs scolaires et commerces... à analyser.

Hors réunion, en novembre 2021, le prestataire de la DiRIF avait évalué le nombre de parkings sauvages à 70. Ce qui est déjà un nombre important.

La DIRIF se rapprochera de VGP pour relayer ce questionnement qui dans ce site contraint peut davantage trouver une réponse dans la politique de gestion du stationnement et dans l'ajustement de l'offre TC que dans la création de parkings compensatoires. En tout état de cause, si le projet prévoit d'interdire physiquement le stationnement, celui-ci est à ce jour sauvage et cause des dégâts à la forêt, donc il ne peut pas être reproché au projet d'y remédier, et il n'appartient pas à la DiRIF de porter une mesure compensatoire.

- Question sur la co-visibilité

Les associations s'interrogent sur les aménagements prévus pour remédier à la covisibilité. M. Perrel rappelle que le réaménagement du diffuseur a un impact marginal sur la covisibilité. Les aménagements prévus viennent avant tout traiter un problème de co-visibilité existante. Les différents échanges, notamment avec l'ABF et la DRIAAF ont permis d'avancer une solution de masque végétal, constitué d'essences persistante, positionné en crête.

Dans sa démarche de lutte contre le changement climatique, l'ONF remplace actuellement une partie des arbres abattus par des chênes verts, essence persistante qui sera prise en compte dans les études de masque végétal.

Suites de la concertation

La présentation du projet finalisé aux associations fera l'objet d'une prochaine réunion de concertation, préalablement à la mise à l'enquête publique.

Michel
PERREL

michel.perrel

Signature numérique
de Michel PERREL

michel.perrel

Date : 2022.01.31

09:01:21 +01'00'